

tions et les améliorations, et je prie le ministre d'y inclure un meilleur réseau téléphonique pour les îles de la Madeleine.

(L'article est adopté.)

Services de télégraphe et de téléphone—Exploitation et entretien:

327. Alberta et Saskatchewan, \$120,500.

M. PROBE: A titre de député de la Saskatchewan, je dois dire que notre province ne bénéficiera guère des crédits du ministre des Travaux publics. Je constate que ce ministère dépensera 36 millions au cours de l'année financière en cours; cependant, de cette somme, on n'affectera que \$46,500 à la construction d'édifices publics dans ma province. Il y a d'autres crédits moins importants; vient ensuite celui qui est actuellement à l'étude, et qui concerne l'Alberta, à l'égard de l'entretien et du fonctionnement des services de téléphone et de télégraphe, au montant de \$120,500.

L'an dernier, lorsque le comité a été saisi des crédits du ministre des Pêcheries, l'honorable député de Saskatoon a signalé qu'on n'accordait que \$13 ou \$14 à ma province sur un total de 3 millions qu'on se proposait de dépenser à travers le pays. Il serait peut-être utile d'employer le radar afin de découvrir de quelle façon on dépense les deniers publics dans ma province. Je ne demande rien de précis pour ma province, mais je suis d'avis que le ministre des Travaux publics suit l'exemple des autres ministères à l'égard des services requis en Saskatchewan.

Quant au crédit à l'étude, le ministre pourrait-il indiquer de façon précise quels services de téléphone et de télégraphe on se propose de fournir à la Saskatchewan, à quel endroit et à quelle fin on les utilisera? S'agit-il de services que ne peut assumer le ministère provincial des téléphones, ou s'agit-il d'un service supplémentaire, ou desservira-t-il une région que n'atteint pas encore le service provincial? J'aimerais avoir des précisions à l'égard de ce poste, car il est le seul de quelle importance visant la Saskatchewan. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire immédiatement une déclaration à cet égard?

L'hon. M. FOURNIER: Ce sont des lignes téléphoniques que maintient le Gouvernement dans des régions excentriques parce que les sociétés particulières ne s'y intéressent pas ou encore, c'est le cas en Saskatchewan, parce que les autorités provinciales ne tiennent pas à se lancer dans une entreprise qui leur imposerait des déficits annuels. Le présent crédit vise donc à aider ces gens qui vivent à l'écart en tentant de leur assurer des moyens de communication avec les centres plus importants.

En Saskatchewan, nous maintenons une ligne de quatre milles entre Meadow-Lake et

Pegasus, une de quatorze milles entre Pegasus et Barnes-Crossing, une d'un mille à Island-Hill et une autre de trente-cinq milles entre Buffalo-Narrow et le lac Peter-Pond. Nous avons là cinquante-quatre milles de ligne que nous maintenons à même ce crédit. Sauf erreur, la province de l'honorable député est mieux organisée que certaines autres en fait de service téléphonique.

M. PROBE: Je ne me plains pas des dépenses. Je veux simplement savoir où elles seront effectuées, combien on affecte aux services de téléphone et de télégraphe et combien de personnes sont employées à cette tâche dans ma province.

L'hon. M. FOURNIER: J'ai déjà indiqué la longueur des lignes téléphoniques. En Saskatchewan nous avons 291 milles de lignes télégraphiques de Lloydminster par Onion-Lake et Meadow-Lake jusqu'à l'île à la Crosse. Je regrette de ne pas avoir les détails pour chacune de ces deux provinces, puisque le service s'applique à l'Alberta et à la Saskatchewan. Le montant global du crédit est de \$120,500. En voici les détails: traitements, \$84,616; indemnité de vie chère, \$11,200; surtemps des télégraphistes et téléphonistes, \$6,000; réparations, \$6,000; fournitures et divers, \$12,684. Je crois que c'est là la somme globale. La division Alberta-Saskatchewan comprend 1,934 $\frac{1}{2}$ milles de lignes terrestres exploitées par quatre-vingt-dix bureaux dont vingt-sept à salaires et soixante-trois à commission.

M. PROBE: Le ministre ne peut décomposer le montant?

L'hon. M. FOURNIER: Je puis donner les noms.

M. PROBE: Ce n'est pas ce que je veux. Je désire connaître le montant approximatif et le nombre d'employés pour notre propre province.

L'hon. M. FOURNIER: Ce système est centralisé dans une division. Il me faudrait relever les noms les uns après les autres, signaler les traitements payés à même le montant de \$84,616, puis l'indemnité de vie chère et ainsi de suite. La chose n'est pas répartie par province; une seule division s'occupe de tout.

M. PROBE: Où est le bureau principal de la division?

L'hon. M. FOURNIER: A Edmonton, je crois.

(Le crédit est adopté.)

Services de télégraphe et de téléphone—Exploitation et entretien:

328. Colombie-Britannique — Districts du Nord et du Yukon.